

## **COMMUNIQUE**

Le jeudi 8 décembre, une délégation du CODEVER s'est rendue au MEDD<sup>1</sup> pour exposer les revendications des pratiquants des loisirs verts motorisés. Au passage, 3500 pétitions Rhône-Alpines se sont ajoutées aux 35000 déposées lors de la manifestation du 20 novembre.

Cette réunion n'a apporté aucun élément positif. Au contraire, il est maintenant clair que l'on se moque de nous, et que le MEDD remet en cause nos droits les plus élémentaires.

En effet, le MEDD a en partie dévoilé son jeu, affirmant sa volonté de mettre rapidement en place les PDIRM<sup>2</sup>.

**Nous avons eu confirmation que ces circuits deviendront les seuls itinéraires où les randonneurs motorisés seront autorisés à circuler. C'est donc le parcage systématique qui nous attend !<sup>3</sup>**

D'autre part, le MEDD s'arc-boute au principe de « carrossabilité », persistant à élever au rang de jurisprudence deux jugements pour le moins douteux.

Enfin, rien ne sera fait pour mettre fin aux verbalisations abusives qui deviennent la règle sur le terrain, ni pour interrompre les ignobles « battues aux motorisés ».

Comme annoncé dans le communiqué du 29 novembre, les suites à donner à cet entretien seront débattues lors de l'assemblée générale du Codever, mardi 13 décembre. Il est cependant évident que tout ceci est inacceptable, et que tout doit être mis en œuvre dès maintenant pour stopper ce processus.

Le Bureau National

---

<sup>1</sup> Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

<sup>2</sup> Plan Départementaux d'Itinéraires de Randonnée Motorisée

<sup>3</sup> Exemple du PDIRM du Haut-Rhin : 11 km de pistes roulantes dont 6 km de routes goudronnées...